

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAGLAN

Nombre de conseillers - **DELIBERATION 012 -04-2026**
- en exercice 15 **Séance du mardi 28 avril 2026 à 18 heures 30**
- présents 12
- votants 14 Le conseil municipal de cette commune, régulièrement
- Pour 14 convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en
- Contre 0 session ordinaire à la mairie de DAGLAN
- Abstention 0 sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire

Date de convocation : **21 avril 2026**

PRÉSENTS: DUSSOL Pascal, VASSEUR Marie, CBIANCA Thierry, LAPOUGE Maurice, MARCHAL Michel, LOMBARD Philippe, SIMON Moeata, LECLERCQ Déborah, BOUSQUET Philippe, SWENDRA Bertrand, VERNET Thierry, LOUBIÈRES BEYNEY Marie-Thérèse conseillers municipaux

PROCURATIONS : Dominique MAURY à Marie-Hélène VASSEUR
Karine PICADOU à Pascal DUSSOL

ABSENT EXCUSÉ : Emilie RIVAILLÉ CHARBONNIER

Marie-Thérèse LOUBIÈRES BEYNEY est élue secrétaire de séance.

CRÉANCES EN NON VALEURS

Monsieur Le Maire fait état du document produit par le comptable public qui expose qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement de certaines créances pour un montant de 35,70 €.

Il demande l'admission en non valeurs de ces pièces pour un montant total de 35,70 € à imputer à l'article 6541 (dépenses de fonctionnement).

A l'unanimité, le Conseil accepte cette somme en non-valeur.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

Daglan, le 28 avril 2026

Le Maire,

La Secrétaire,



Certifiée exécutoire

Reçue en Sous-Préfecture le :

Publiée le:

Le Maire,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux, ainsi que sur l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication